



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction

Question écrite n° 4748

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la question de la pénurie de terrains à bâtir que connaît actuellement la France. La rareté des terrains à bâtir entraîne un recul de l'investissement locatif de la part des promoteurs investisseurs. La conséquence directe est une augmentation moyenne de 10 % des prix à la location pour les logements neufs. Avec une seule offre pour parfois cinquante demandes, la situation est devenue très problématique. Un rééquilibrage doit donc intervenir. Agir sur le prix du foncier et mener une politique d'incitations fiscales à l'encontre des promoteurs investisseurs constituent des mesures qui pourraient s'avérer efficaces. Il demande donc au ministre dans quel sens il compte intervenir afin de résorber cet inquiétant phénomène.

Texte de la réponse

L'impulsion d'une nouvelle politique du logement doit s'appuyer sur une offre foncière répondant aux besoins de la construction. C'est pourquoi la loi urbanisme et habitat qui vient d'être adoptée par le Parlement, lève dans le domaine de l'urbanisme, les sources de blocage des opérations : l'assouplissement des contraintes pesant sur les communes qui ne sont pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale, la simplification des procédures d'adaptation des plans d'occupation des sols et des plans d'aménagement de zone et une clarification des mécanismes de financement des équipements seront des éléments décisifs pour la fluidité de l'offre foncière. Par ailleurs, le Gouvernement entend développer la constitution d'une offre locative nouvelle. C'est pourquoi il vient de mettre en place un nouveau dispositif d'amortissement fiscal visant à encourager l'investissement locatif privé en particulier dans les zones tendues et notamment en Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4748

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3665

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5624